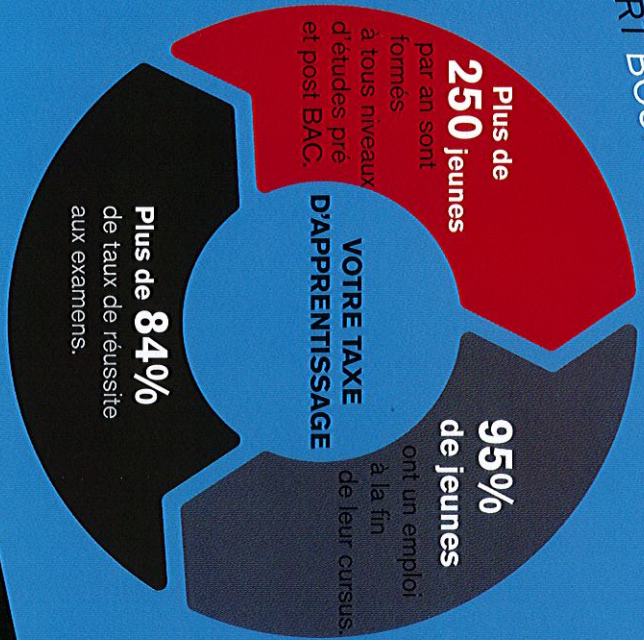


LE CFA DU SPORT BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



CFA
DU SPORT
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

COMPRENDRE !

LE PRINCIPE !
Redéfinition du mode d'affectation de la taxe d'apprentissage (RÉFORME de la loi du 5 Mars 2014)

EXEMPLE POUR UNE TAXE D'APPRENTISSAGE

TAXE D'APPRENTISSAGE

REGION
51%
510 €

UNIQUEMENT CFA	CFA QUOTA 26% 260 €	UNIQUEMENT LES ÉCOLES ET LES ANIMATION TOURISME	AGD - CFA BAREME 23% 230 €
			<p>A 65% 150 €</p> <p>B 35% 80 €</p>
490 €			

→

POUR LES ENTREPRISES DE + 250 SALARIÉS LA CSA
(Contribution Supplémentaire à l'apprentissage)
EST AFFECTABLE AU CFA DU SPORT !

PROMESSE DE VERSEMENT A NOUS RETOURNER

2 DÉMARCHES :

- 1 / Promesse de versement à nous retourner (traçabilité)
- 2 / Bordereau de versement de la Taxe d'Apprentissage à adresser à votre OCTA (Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage)

→ DERNIER DÉLAI LE 28 FÉVRIER 2016.

Informations à fournir :

CFA du Sport de Bourgogne, Franche-Comté
19 Avenue Albert Camus
21000 DIJON
N° UAI 021-2183-J

AGD CFA du Sport de Bourgogne, Franche-Comté
19 Avenue Albert Camus
21000 DIJON
N° UAI 021-2236-S



MONTANT

QUOTA : CFA _____

BAREME : AGD - CFA

A _____

B _____

TOTAL _____

Cachet de l'entreprise :



JDA FORMATION
18 Boulevard de l'Ouest
21000 DIJON

Contact : Gilles VIARD - 06 12 18 03 36 - gilles.manager@gmail.com

